

Conditions générales pour les adhésions au Sustainable Switzerland Entrepreneurs Club de NZZ Connect

Version de novembre 2024

1. Domaine d'application

Les conditions générales suivantes s'appliquent exclusivement aux membres du Sustainable Switzerland Entrepreneurs Club (SEC) de NZZ Connect. Elles s'appliquent dès l'acquisition de l'adhésion.

2. Adhésion

L'adhésion s'adresse aux entreprises et institutions suisses tournées vers l'avenir, innovantes et durables.

L'adhésion se fait sur inscription et après examen par la direction de NZZ Connect. L'adhésion est liée à l'entreprise et est transmissible. Trois membres au maximum par entreprise peuvent être enregistrés comme membres du Sustainable Switzerland Entrepreneurs Club.

3. Avantages d'une adhésion pour les membres du SEC

Les membres bénéficient des avantages suivants sur la base des prestations de NZZ Connect conformément au chiffre 5 ci-après :

- Entretien d'un réseau exclusif d'entrepreneurs
- Échange d'expériences intersectoriel
- Mise en réseau nationale et internationale avec des décideurs
- Possibilités de participer à des manifestations, des événements et des spéciaux de la communauté du Sustainable Switzerland Entrepreneurs Club.
- Création de nouvelles opportunités d'affaires
- Promotion de l'entrepreneuriat durable en Suisse
- Association de connaissances, d'expériences et d'expertises

4. Durée et coût de l'adhésion

L'adhésion s'entend pour une année et peut être résiliée ou modifiée à tout moment pour la fin décembre, moyennant un préavis d'un mois. La résiliation ou la modification doit être adressée par écrit à NZZ Connect via e-mail : entrepreneursclub@sustainableswitzerland.ch. Sans avis contraire, l'adhésion se renouvelle automatiquement pour une année supplémentaire. Les affiliations suivantes sont possibles:

ONG & start-up, Micro-entreprises	CHF 1'900.00 TVA incluse par année
PME	CHF 4'900.00 TVA incluse par année
Grandes entreprises (plus de 250 employés)	CHF 6'900.00 TVA incluse par année

La facture est établie en début d'année ou après l'admission pour l'année en cours. Le montant susmentionné doit être réglé dans un délai de 30 jours.

5. Prestations pour les membres du Sustainable Switzerland Entrepreneurs Club

Prestations selon l'aperçu des prestations.

6. Mise à jour des données

Chaque membre est responsable de l'exactitude de ses données. Les modifications peuvent être communiquées à tout moment via entrepreneursclub@sustainableswitzerland.ch.

7. Protection des données

NZZ Connect accorde une grande importance à la protection des données. Les données personnelles sont traitées de manière strictement confidentielle. NZZ Connect se réserve toutefois le droit d'utiliser les données à des fins publicitaires et pour ses propres publications et de les transmettre à ses partenaires à des fins publicitaires et pour leurs publications. De plus, les coordonnées seront visibles sur la plateforme des membres pour les autres membres de la SEC. L'utilisation des données à des fins de publicité ou de publication peut être refusée à tout moment par écrit, par courrier ou par e-mail.

8. Témoignages et listing des membres sur le site web de Sustainable Switzerland

Les témoignages et les noms des membres du Sustainable Switzerland Entrepreneurs Club sont publiés sur le site web de Sustainable Switzerland. Les témoignages sont demandés à chaque membre et ne sont publiés qu'après réception du bon à tirer. Si vous n'êtes pas d'accord avec ces publications, nous vous prions de nous contacter. Dans le cas contraire, nous partons du principe que vous êtes d'accord.

9. Utilisation du badge Club Member



Les membres du Sustainable Switzerland Entrepreneurs Club ont le droit d'utiliser le badge de membre du club (cf. illustration à droite) dans leurs propres canaux (site Internet, médias sociaux, etc.). Les mesures de communication et de promotion payantes avec le badge ne sont pas autorisées. L'utilisation doit toujours être en rapport avec l'adhésion ainsi qu'avec l'engagement de l'entreprise en matière de durabilité. Le membre est tenu de demander un bon à tirer écrit avant toute publication du badge. Si le membre ne reçoit pas de feed-back dans les trois jours ouvrables, le modèle est considéré comme approuvé. Le nom « Sustainable Switzerland » ainsi que le logo Sustainable Switzerland ne font l'objet d'aucun autre droit d'utilisation.

10. Modification des conditions générales et des prix d'adhésion

NZZ Connect se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales ainsi que les prix d'adhésion. Les membres seront informés de telles modifications par e-mail au moins 30 jours avant leur entrée en vigueur. La poursuite de l'adhésion après l'entrée en vigueur des modifications vaut acceptation des nouvelles conditions. Si les membres n'acceptent pas les conditions modifiées, ils ont le droit de résilier leur adhésion à la date d'entrée en vigueur des modifications. Une résiliation doit se faire par écrit et être reçue par NZZ Connect au plus tard 15 jours avant l'entrée en vigueur des modifications.

11. Droit applicable et juridiction

Les prestations de NZZ Connect, les manifestations qu'elle organise et les présentes dispositions sont exclusivement soumises au droit suisse. Pour les manifestations auxquelles le membre a accès en raison de son adhésion au Sustainable Switzerland Entrepreneurs Club, les conditions générales spécifiques à la manifestation s'appliquent.

Les éventuels litiges survenant entre le membre et NZZ Connect concernant l'adhésion au Sustainable Switzerland Entrepreneurs Club ou en rapport avec celle-ci doivent être réglés, dans la mesure du possible, par voie de négociation. Si cela n'est pas possible, les tribunaux ordinaires de Berne sont seuls compétents.